



## Centre de psychiatrie médico-légale de Gand

Le Gouvernement Michel a décidé, dans ses mesures d'économie, de raboter le budget alloué au Centre de psychiatrie médico-légale de Gand. Ce centre a été construit pour accueillir des personnes ayant commis des infractions mais tombant sous la coupe de la loi de défense sociale (loi du 1<sup>er</sup> juillet 1964 de défense sociale à l'égard des anormaux et des délinquants d'habitude), en d'autres termes des personnes qui, en raison de troubles psychiatriques, ne sont pas condamnées par les tribunaux correctionnels mais font l'objet d'une décision d'internement.

En Belgique, les places sont chères dans les établissements de défense sociale et dans le circuit de soins traditionnel. En attendant qu'une place se libère, les malades sont donc internés dans les annexes psychiatriques des prisons classiques. Les conditions de détention y sont désastreuses, ces annexes souffrent d'une surpopulation encore plus criante que dans les ailes classiques des prisons et surtout, les soins psychiatriques y sont quasi inexistantes. Toutes les pathologies y sont mélangées et les internés y sont bourrés de neuroleptiques. Les crises psychiatriques s'y soignent par la mise au cachot. Les malades restent pourtant plusieurs années dans ces annexes insalubres, jusqu'à parfois souhaiter y mourir comme l'actualité récente nous l'a rappelé...

L'Observatoire International des prisons a maintes fois dénoncé le scandale de l'internement, et la Belgique a déjà été condamnée 14 fois par la Cour européenne des droits de l'homme pour les mauvais traitements qu'elle réserve aux internés (considérés comme des traitements inhumains et dégradants). Le Comité de prévention contre la torture du Conseil de l'Europe a également dénoncé à plusieurs reprises la situation dans les annexes psychiatriques belges.

L'ouverture du Centre de Gand (ainsi que d'un second à Anvers dont la mise en service est prévue pour 2016) était vanté par la Belgique comme une réponse (déjà insatisfaisante) au sort déplorable réservé aux malades mentaux.

En réduisant le budget alloué au Centre de psychiatrie médico-légale de Gand (en 2015, le Centre ne sera plus occupé qu'à hauteur de 70%), le gouvernement porte atteinte à la situation des personnes malades mentales, dont le séjour se prolongera dans les annexes.

**La section belge de l'Observatoire international des prisons déplore cette mesure budgétaire et demande avec insistance qu'enfin des mesures soient prises pour mettre fin aux violations des droits de l'homme qui se produisent, chaque jour, dans les annexes psychiatriques de nos prisons, et que la compétence des soins de santé et des soins psychiatriques administrés en prison soit transférée du ministère de la Justice vers le ministère de la Santé publique**